



Paris, le 20 juillet 2018

Monsieur Stéphane BOUILLON  
Préfet coordonnateur  
106 rue Pierre-Corneille  
69419 Lyon Cedex 03

Réf : TG/2018.117

## Lettre ouverte au Préfet coordonnateur

Monsieur le Préfet,

L'augmentation de la population de loups adultes observée par l'ONCFS à la sortie de l'hiver 2018 (430 loups dénombrés à ce jour, soit une augmentation de +20% depuis l'année dernière) et les naissances nombreuses de louveteaux qu'elle génère se traduisent par une recrudescence des attaques du prédateur sur les troupeaux. Les derniers chiffres communiqués sur le nombre d'attaques et de victimes (949 attaques, 3611 victimes indemnisées entre le 1er janvier et le 30 juin 2018) corroborent ce constat. Les éleveurs souffrent terriblement de voir leurs animaux égorgés, éventrés et le fruit de leur dur labeur réduit à néant.

Force est de constater que les tirs de défense simple accordés aux éleveurs ne permettent pas d'assurer une protection satisfaisante des troupeaux.

Si vous êtes attaché comme nous au pastoralisme, à l'élevage à l'herbe en plein air sur l'ensemble du territoire et au maintien de campagnes vivantes, nous vous demandons, Monsieur le Préfet coordonnateur :

- De faire en sorte que les tirs de défense renforcée soient accordés aux éleveurs dès la 1<sup>ère</sup> attaque de leur troupeau ;
- D'étoffer la brigade d'intervention du loup pour qu'elle puisse agir partout où les troupeaux sont prédatés ;
- D'autoriser les tireurs habilités dans le cadre de tirs de défense renforcée à disposer d'armes équipées de lunettes thermiques, sous couvert des lieutenants de l'ovétoilette.

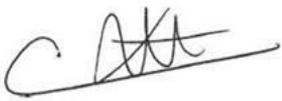
Nous constatons, par ailleurs, que le traitement des dossiers d'indemnisation des attaques des troupeaux par les loups traîne en longueur, particulièrement lorsqu'il est sous la responsabilité des parcs nationaux ; ce qui retarde d'autant les mesures de protection à prendre et le versement des compensations aux éleveurs pour les pertes subies. Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que ces dossiers soient traités dans les 24 heures suivant les constats des dégâts par les agents habilités par l'Etat.

Le respect du travail des éleveurs, la considération que l'on doit porter à ces femmes et à ces hommes : éleveuses, éleveurs, bergères, bergers - qui accomplissent un travail remarquable dans les territoires - exigent que des moyens efficaces soient pris rapidement pour faire cesser les conditions de vie d'un autre âge qu'ils subissent.

Il est plus que temps que le bon sens reprenne ses droits et que l'humanisme prenne enfin le pas sur l'écologisme de salon.

Comptant sur votre diligence pour prendre, sans délai, les mesures qui s'imposent, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Christiane LAMBERT,



Présidente FNSEA

Jérémy DECERLE,



Président JA

Michèle BOUDOIN,



Présidente FNO

Bruno DUFAYET,



Président FNB

Claude COCHONNEAU,



Président de Chambres  
d'Agriculture France

Marianne DUTOIT,



Présidente FNC